



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Fonds d'appui au rayonnement des régions Rappel de la date limite du 12 octobre 2018 à 16 h 30 pour le dépôt d'une demande

**SAGUENAY, QC, le 13 septembre 2018 / CNW Telbec** – Dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le comité régional de sélection, sous la présidence du préfet de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay (MRC), M. Gérald Savard, tient à rappeler aux promoteurs qu'ils ont jusqu'au 12 octobre 2018 pour transmettre leur demande à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Pour cela, ils doivent remplir le formulaire disponible au <http://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme/>.

Par la suite, ce dernier, ainsi que les documents requis doivent être acheminés par courriel à : [Dr.Sag-Lac@mamot.gouv.qc.ca](mailto:Dr.Sag-Lac@mamot.gouv.qc.ca).

Rappelons que, pour être admissibles au FARR, les projets doivent avoir un rayonnement régional et s'inscrire à l'intérieur des priorités de développement retenues dans le cadre de l'exercice du Sommet économique régional (l'agriculture et l'agroalimentaire, les Premières Nations, l'aluminium, les mines et métaux, la fourrure nordique, l'entrepreneuriat, les transports, la forêt, le tourisme et le numérique) et le développement des communautés.

Un projet à rayonnement régional doit impliquer plus d'un territoire de MRC et/ou la Première Nation de Mashteuiatsh. Le comité régional de sélection de projets est composé de 6 membres, soit :

- le préfet de la MRC du Domaine-du-Roy;
- le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- le préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- le préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- un élu désigné de la Ville de Saguenay;
- un élu désigné du Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

#### Liens connexes :

Les informations relatives aux priorités de développement et aux modalités régionales de gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions se retrouvent à l'adresse suivante : [https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme/?no\\_cache=1](https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme/?no_cache=1)

- 30 -

#### Source :

Gérald Savard  
Préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay et président du comité de sélection  
Tél. : 418 817-1539  
[prefet@mrc-fjord.qc.ca](mailto:prefet@mrc-fjord.qc.ca)